



# POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES

Municipalité d'Ascot Corner

5655 Route 112 Ascot Corner J0B 1A0

Téléphone : 819 560-8560 Télécopieur : 819 560-8561

Courriel : [ascot.corner@hsfqc.ca](mailto:ascot.corner@hsfqc.ca)

## IDENTIFICATION

Nom et prénom du participant :

Âge:

Parent/tuteur légal (chèque émis à) :

Adresse courriel:

Adresse postale:

Ville : Ascot Corner Province : QC Code postal : J0B 1A0

Téléphone :

Autre Téléphone :

poste :

Date de la demande de remboursement :

Date de l'inscription :

Activité sportive pratiquée :

Lieu de la pratique sportive (Centre, association, club, etc.) :

Coordonnées (téléphone, courriel) pour joindre ce lieu de pratique :

Coût de l'activité pratiquée :

**Coût de la surtaxe chargée pour les non-résidents :** \_\_\_\_\_ \$

Montant accordé : \_\_\_\_\_ \$

**\*\*\* La pièce justificative du paiement est obligatoire\*\*\***

**RÉSOLUTION MUNICIPALE # 2019-01-015 [02-700-00-970] (ADOPTÉE LE 7 JANVIER 2019)**

CONSIDÉRANT QUE pour certains sports, les citoyens d'Ascot Corner peuvent avoir des frais supplémentaires de non-résidents lors de l'inscription à certains sports qui ne sont pas offerts à Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QU' actuellement la Municipalité rembourse une partie des frais supplémentaires de non-résidents pour le hockey mineur et le patinage artistique et désire étendre la politique de remboursement aux autres sports qui ne sont pas offerts à Ascot Corner;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal d'Ascot Corner accepte de mettre en place une politique de remboursement des frais supplémentaires de non-résidents pour les sports qui ne sont pas offerts à Ascot Corner. **Un remboursement de 75 % des frais supplémentaires de non-résidents pour un maximum de 100 \$ par inscription. Il est également résolu que si une activité alternative est offerte aux citoyens d'Ascot Corner sans frais supplémentaire, le remboursement des frais supplémentaires sera refusé.**

\*Veuillez noter que la Municipalité d'Ascot Corner a déjà une entente permettant de réduire les coûts d'inscription pour le Hockey du AHM (à East Angus). Les frais de surtaxe de cette activité sont donc déjà réduits et non remboursables.

**\*\*Le délai maximal pour déposer une demande de remboursement est fixé à 90 jours après la date d'inscription. Passé ce délai, les frais ne seront pas remboursés.**

Signature du participant ou du tuteur légal : \_\_\_\_\_

Pour rejoindre la directrice des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire : 819-560-8560  
poste 2631 ou [loisirs.ascotcorner@hsfgc.ca](mailto:loisirs.ascotcorner@hsfgc.ca)